

APRÈS ART. 4

N° CE21

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2023

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION -
(N° 575)

AMENDEMENT

N ° CE21

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar et M. Naillet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Retiré avant publication.